

Les droits d'une minorité sont reconnus, solennellement, par le plus haut tribunal de l'empire britannique et protégés même par le sceau royal, par Notre Auguste Souveraine, la Reine en conseil. Ceux mêmes qui ne partagent pas les croyances de cette minorité reconnaissent la légitimité de ses plaintes. Les déclarations publiques de protestants distingués, membres du barreau ou du clergé, les brochures du savant avocat Ewart de Winnipeg et le travail de M. Louis Kribs, de Toronto, ont ému l'opinion publique.

Il s'est fait un mouvement considérable à Winnipeg et dans Ontario en faveur de cette minorité opprimée. J'ai la ferme conviction que la majorité de nos frères séparés nous est sympathique.

Va-t-on, oui ou non, rendre justice à la minorité manitobaine ? Le pacte fédéral sera-t-il maintenu ? Voilà ce que chacun se demande.

Mon devoir, comme représentant des catholiques du Manitoba, est de réclamer simplement nos droits scolaires ; il ne m'appartient pas de les sacrifier. "*Depositum custodi*". Certes, nous voulons bien nous entendre avec nos gouvernants, mais jamais au prix de nos libertés scolaires.

C'est ce qu'ont déclaré de nombreux représentants des catholiques de Saint-Boniface et de Winnipeg, lorsque, l'hiver dernier, l'honorable sénateur Bernier et M. l'abbé Cherrier ont été envoyés à Ottawa pour seconder notre admirable avocat, M. Ewart, chargé de réclamer nos droits auprès du cabinet fédéral.

Or voilà plus de quatre ans que nous souffrons. Voilà plus de quatre ans que le courant immigrateur est arrêté dans son cours parce qu'on nous écrit d'Europe et du Canada : "A quoi bon aller au Manitoba, vous n'avez pas d'écoles libres ?"

Voilà quatre ans que nos bons catholiques de Winnipeg, sans distinction de nationalité, sont appelés à payer 3,500 piastres par an, outre les taxes payées pour les écoles dont la majorité protestante est satisfaite, et que personne ne songe à lui enlever.

Nous sommes endettés, écrasés. Plusieurs de nos paroisses naissantes font, à la campagne, depuis un an, les mêmes efforts généreux que les catholiques de Winnipeg pour maintenir leurs écoles. Il est temps, ce me semble, que l'on prenne vigoureusement notre cause en mains.

L'ordre-en-conseil du gouvernement d'Ottawa est l'écho de la parole royale et il ne peut laisser indifférents de loyaux sujets de Sa Majesté.

Quelle que soit l'interprétation qu'on lui donne, il est évidemment la consécration de nos droits, et il indique ce que nous demandons. Nous espérons que ceux qui ont en mains le pouvoir à Winnipeg aimeront à réparer le passé. S'ils refusaient, nous invoquerions ce que l'honorable Conseil Privé d'Angleterre appelle le "pacte parlementaire," c'est-à-dire la constitution. C'est alors que nous aurons raison de compter sur l'action prompte et efficace du pouvoir fédéral aidé de tous les amis de la constitution, de la justice, et du *fair play* britannique.